



Rapport d'activité 2017

Sommaire

Le mot du président	3
Rétrospective	4
Formation professionnelle	6
Formation continue	8
Projets et communication	10
Convention collective de travail	14
Comptes et bilan 2017	16
Organisation	20



Association forestière valaisanne

Avenue de Tourbillon 36D, 1950 Sion

T 027 552 00 44 – **F** 027 327 51 80 – foret@foretvalais.ch

www.foretvalais.ch





Patrick Barman –
Président de *Forêt Valais*

Il est difficile de parler de l'année 2017, alors que 2018 est déjà bien entamée et que les priorités sont bien définies.

Rappelons tout de même que le dossier de la TVA avance lentement, mais sûrement et que nous allons pouvoir travailler sur des bases claires à l'avenir. Sous l'égide de Lignum, en partenariat avec tous les représentants de la filière du bois en Valais, des lignes directrices ont été définies en vue de renforcer la promotion du bois. Au niveau de notre association, nos buts sont clairement définis et s'articulent sur deux axes qui sont :

- 1) L'augmentation (avec objectif de doubler) de la récolte du bois, par une intensification de celle-ci, en augmentant les surfaces de forêt protectrice traitées et en optimisant les coûts de récolte.
- 2) La recherche de financements supplémentaires, pour développer les autres fonctions de la forêt, auprès de partenaires bénéficiant des avantages issus de nos forêts et de notre travail.

Ces buts sont absolument nécessaires au renforcement de nos structures tant au niveau de la gestion de la forêt de protection, qu'elle soit à fonction prioritaire ou pas, que de la valorisation des produits issus de nos activités.

Certains trouveront les mesures préconisées difficiles à mettre en application, en regard de la situation économique qui n'incite pas à produire plus pour un prix moindre. Néanmoins, la nature de celles-ci ne doit pas faire peur à nos triages et entreprises, *Forêt Valais* s'engageant à leurs côtés pour résoudre les éventuelles difficultés.

Nous avons mandaté des experts étrangers qui ont accompagné et analysé les méthodes de travail de nos triages en lien avec la complexité de leurs interventions. Ces personnes issues d'un autre contexte ont permis de poser un regard neuf et extérieur sur nos activités. De leur constat, il est clairement fait mention de la qualité et compétences des prestations effectuées par nos triages et entreprises privées. En clair, le travail est bien fait, notre personnel est motivé et travailleur, ce qui apporte une plus-value qualitative et économique aux prestations effectuées.

Mais ces atouts doivent être soutenus par les propriétaires qui doivent décider, encourager et ne pas opter pour des solutions de facilité. Je ne veux pas énumérer ici tout ce qu'un bon employeur devrait faire, l'esprit d'initiative vous revenant de droit et les régions de notre canton n'étant pas nécessairement toutes à la même enseigne. Ce qui est certain, c'est que nous devons avoir une politique commune sur ce qui est bien pour la forêt valaisanne et sur les moyens financiers et techniques dont nous devons disposer pour que notre forêt soit correctement entretenue.

En tant que Président de *Forêt Valais*, je me dois d'écouter les remarques issues de personnes sensibles à la gestion de nos forêts ou désireuses d'acquiescer le fruit de notre travail... mais certains constats sont pénibles à entendre. Nous bénéficions de moyens financiers étatiques pour traiter annuellement les forêts de protection à fonction prioritaire. Le bois laissé sur place, non pas pour des raisons de sécurité ou de biodiversité, mais pour des raisons purement économiques ne doit pas servir à démontrer que ces moyens sont insuffisants. Procéder de la sorte fausse les coûts réels d'exploitation, ne répond pas aux bonnes pratiques et donne une mauvaise perception du travail effectué par les professionnels qui n'ont pas pour vocation de le faire à moitié.

La filière du bois, les entreprises de transformation et la population ont besoin du bois de nos forêts qui est disponible en quantité suffisante et ne demande qu'à être exploité. Nous savons tous que depuis plus de 20 ans le prix de vente ne couvre de loin plus les coûts d'exploitation et que nous prenons du retard. Retard dans l'exploitation de l'ensemble de nos forêts, retard dans la politique d'utilisation des ressources naturelles, retard dans les mesures à mettre en place pour y remédier. Les pays alpins qui nous entourent ont compris les enjeux et les avantages du bois dans leur économie régionale, à nous de demander aux pouvoirs publics de renforcer sa politique en la matière.

En améliorant les routes de desserte, en disposant d'un inventaire forestier plus complet, en planifiant et en rationalisant nos interventions et en intensifiant la collaboration triages/entreprises privées nous arriverons à trouver des solutions économiques permettant de nouvelles analyses des coûts réels. Si ceux-ci sont adaptés ou justifient des moyens supplémentaires, nous serons suffisamment crédibles pour en faire la demande.

Les dangers naturels peuvent influencer grandement l'équilibre de notre économie forestière. 3 millions, c'est ce que nous ont accordé nos députés, le 8 mars 2018, pour traiter les dégâts occasionnés par les intempéries de ces derniers mois. Ce montant, additionné à celui déjà disponible, doit nous permettre de traiter en urgence les surfaces touchées et de ne pas ponctionner les montants qui devront être affectés à la gestion des forêts de protection.

Il faudra donc travailler avec méthode, prioriser les interventions, exploiter ce qui peut l'être, car toute quantité pouvant être prélevée dans ces secteurs est susceptible d'intéresser nos partenaires. Nous aurons sûrement d'autres mauvaises surprises à la fonte des neiges, mais d'ici là vous disposez des garanties financières pour anticiper et planifier les interventions que vous devrez réaliser dès que les conditions le permettront. Attendre ira à l'encontre des motivations et arguments ayant permis de disposer de ces montants supplémentaires.

Comme à mon habitude je terminerai en remerciant les responsables de la formation professionnelle et du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage. Je remercie également les membres du comité de *Forêt Valais* qui ont permis la concrétisation de nos projets. Les décideurs que sont les représentants des Bourgeoisies valaisannes et les associations régionales sont des soutiens importants envers les triages et le personnel forestier que je félicite au passage pour leur engagement. Enfin un grand merci aux collaborateurs de *Forêt Valais*, Christina, Hugues, Nicole, Fredy et les nombreux civilistes qui nous aident dans la réalisation de nos nombreuses tâches.

L'année 2018 sera exigeante alors... au travail et avec conviction.

Nous vous proposons ici une brève rétrospective de l'année 2017 au niveau forestier suisse et cantonal avec quelques événements choisis qui ont influencé les activités des propriétaires forestiers valaisans.

Révision du Fonds du bois suisse

Le Fonds du bois Suisse est une vieille institution qui demande que l'acheteur et le vendeur versent chacun un franc par m³ de bois de service dans un fonds afin de financer les institutions communes (Lignum, Cedotec, Energie-bois Suisse) à hauteur de Fr. 0,25/m³, alors que Fr. 0,45/m³ vont à ForêtSuisse et Fr. 0,30/m³ restent dans les caisses de l'association cantonale.

Cette contribution ne concerne que le bois d'œuvre (donc essentiellement résineux). Au niveau Suisse, les forêts résineuses du plateau laissent la place à des forêts de feuillus qui ont une proportion de bois de service bien plus faible. A cela s'ajoute un recul de la récolte du bois ces dernières décennies. De ce fait, il y a eu un recul des entrées du fonds du bois et des difficultés de financement de ces institutions. Le comité du fonds a analysé la situation et nous proposera en 2018 une réforme des contributions.

Swissgrid

Le réseau électrique suisse se trouve partiellement en forêt. Il présuppose non seulement une autorisation de construire et d'exploiter le réseau, mais aussi d'obtenir une servitude sur le terrain occupé. Les lignes électriques en forêt nécessitent un maintien d'une végétation de faible hauteur en dessous de la ligne. Les forêts voisines sont également impactées par la lisière interne ainsi créée. Finalement, l'ouverture générée par la ligne offre des conditions optimales pour la venue de néophytes envahissantes.

ForêtSuisse a élaboré en 2017 des recommandations à l'intention de ses membres afin d'unifier les pratiques entre les fournisseurs d'énergie et les propriétaires de forêt et afin de mettre à disposition des bases pour l'élaboration de nouveaux contrats avec des indemnités correspondant aux inconvénients causés par les lignes. Ces recommandations seront publiées en 2018.

Projet pilote séquestration de carbone

Dans le cadre des changements climatiques, un des services écosystémiques rendus par la forêt est la séquestration de carbone. L'association des Bourgeoisies et des propriétaires de forêts du canton de Soleure a mis en place en automne 2017 un projet pilote avec l'appui financier de ForêtSuisse, de l'Office fédéral de l'environnement et du service forestier cantonal de Soleure afin de déterminer la faisabilité de commercialisation de la fonction de séquestration de carbone de la forêt. Le projet prévoit une augmentation d'environ 20-50 m³ du volume sur pied à l'hectare pour une période de 50 ans. Chaque m³ de bois résineux représente environ 1,16 tonne de CO₂ et chaque m³ de bois feuillu environ 1,5 tonne de CO₂. Les certificats CO₂ ainsi obtenus peuvent être vendus sur le marché libre où ils atteignent actuellement Fr. 35.-/tonne CO₂. Le projet pilote se déroulera de 2018 à 2019.

Les cendres de la colère

La nouvelle ordonnance sur les déchets (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, OLED) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 avec des contraintes radicales pour les exploitants de chauffages au bois. En effet, selon l'OLED, les cendres de bois qui étaient jusque-là éliminées dans les décharges de matériaux inertes devaient désormais faire l'objet d'un traitement complexe afin de réduire la teneur en chrome hexavalent et obtenir une attestation que la valeur limite énoncée par l'OLED est respectée. Ce processus se révéla être impossible à mettre en place. Grâce aux négociations d'Energie-bois Suisse, un délai transitoire de cinq ans à partir de l'automne 2018 a pu être obtenu pendant lequel les cendres de bois pourront être déposées comme auparavant. Simultanément, l'OLED sera adaptée de manière à permettre un dépôt des cendres de bois dans les décharges de type D où sont déjà déposées les scories issues de l'incinération des ordures ménagères.

La forêt

Selon l'Inventaire fédéral des forêts, la forêt suisse croît de 8.9 m³/ha/an et la forêt valaisanne de 5.6 m³/ha/an. En 2016, les exploitations forestières suisses et valaisannes se montèrent à 3.5 m³/ha/an et 0.9 m³/ha/an respectivement, ce qui représente respectivement 39% et 16% de l'accroissement. En Valais, pour stabiliser le volume sur pied tout en tenant compte des volumes inexploitable ou dépéris, il faudrait exploiter 3.1 m³/ha/an (ou 330 000 m³) de bois en plus. Avec un taux de conversion de ¼ entre la grume et le produit fini, 98 000 tonnes de CO₂ pourraient être potentiellement stockées annuellement dans des produits en bois, ce qui représente 4,5% de la production annuelle de CO₂ valaisanne.



Formation



Formation professionnelle

La formation des apprentis forestiers-bûcherons se déroule dans trois lieux de formation: l'apprenti est suivi par un formateur en entreprise qui le mène peu à peu à l'autonomie, la théorie est enseignée à l'école professionnelle et les cours interentreprises permettent de transmettre les bases pratiques. L'organisation des cours interentreprises est du devoir des associations professionnelles. Forêt Valais confie l'organisation des cours de bûcheronnage A, B et C à ForêtSuisse. L'organisation des autres cours interentreprises (D, E et F) est gérée et organisée conjointement par Forêt Valais (pour le Valais romand) et l'ORTRA Forêt BE/VS (pour le Haut-Valais).

Révision de l'ordonnance de formation des forestiers bûcherons CFC

L'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de forestier/ière-bûcheron/ne CFC date d'octobre 2006. L'Ortra (Organisation du monde du travail) Forêt Suisse se doit de réexaminer tous les cinq ans, s'il est nécessaire de modifier ou non les ordonnances de formation. Suite à différentes enquêtes effectuées en 2016 auprès des divers acteurs de la formation des apprentis forestiers-bûcherons (entreprises formatrices, écoles professionnelles, service de la formation, responsables de formation), l'Ortra Forêt Suisse a décidé qu'il était nécessaire de réviser l'ordonnance. En 2017, une commission de révision de l'ordonnance a été nommée pour proposer des modifications et des solutions pour une nouvelle ordonnance. Les principales critiques qui ressortent de la consultation sont le manque d'expérience et de prise de responsabilité des nouveaux diplômés ainsi que l'attention insuffisante apportée aux soins rationnels dans le domaine de la sylviculture. Les propositions de modification, formulées par le groupe de travail, seront transmises aux acteurs pour validation dans le courant de l'année 2018. Le nombre de jours de cours interentreprises devrait être fixé à 52 jours pour tous (au lieu de 47-52 jours). Le groupe de travail propose de réduire le nombre de jours de cours dédiés à la sylviculture et le génie pour introduire un nouveau cours sur la grimpe et l'utilisation des échelles. La nouvelle ordonnance est prévue d'entrer en vigueur en août 2020. Toutes les informations sur ce sujet sont à disposition sur le site de l'Ortra Forêt Suisse.

Examen centralisé des connaissances professionnelles

L'Ortra Forêt Suisse a conduit en 2016 et 2017 un examen centralisé des connaissances professionnelles dans plusieurs cantons (FR, VD, BE, AG, BL, BS, SO). Un bureau spécialisé dans la pédagogie, qui a déjà accompagné la démarche d'autres professions, soutient la mise en place du processus. La centralisation de l'épreuve théorique permet de réduire, sur le long terme, le travail de rédaction de questions puisque la même épreuve sera utilisée par tous les cantons. Cela permet également d'avoir un examen équitable pour l'ensemble des apprentis, puisque tous auront

les mêmes questions élaborées sur une base théorique identique: le classeur de connaissances professionnelles qui est utilisé dans tous les cantons. Selon le retour d'expérience des cantons impliqués dans le projet, cela a permis également une diversification des styles de questions (questions ouvertes, cases à cocher...). La principale difficulté rencontrée par le projet est de définir une date d'examen identique. Une crainte fréquemment exprimée est la perte de questions sur les spécificités régionales qui pourraient ne plus être intégrées dans l'examen centralisé. Le projet pilote se poursuit en 2018. Rappelons que les cantons sont souverains dans l'organisation des examens professionnels.

Les chargés cantonaux romands de la formation formalisent leur collaboration

Les chargés cantonaux Romands de la formation se réunissent deux fois par an depuis près de 30 ans pour garantir des échanges d'expériences et d'information sur la formation ainsi que pour mettre en place des collaborations ponctuelles dans le cadre de la formation professionnelle ou continue. Les expériences passées ont démontré, lors de consultations ou de projets, qu'il était important de transmettre un avis romand commun et uni pour être entendu. La collaboration entre Romands a permis d'élaborer des cours de formation continue sur des thématiques communes. D'une part, cela permet d'améliorer la qualité et la variété de l'offre et, d'autre part, d'en diminuer le coût en raison des économies d'échelle. Pour officialiser ces réunions et garantir un partenariat sur le long terme, les principes de collaboration ont été préparés et seront signés par les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Jura, Genève, Jura bernois et Forêt Valais dans le courant 2018.



Apprentissage Valais romand

Les cours interentreprises sont réalisés en forêt. Chaque année, des objets de cours sont mis à disposition par les propriétaires forestiers, via les triages, pour le bon déroulement de ces cours : un tout grand MERCI à ces derniers. A signaler pour 2017, la collaboration de trois triages du Valais Central pour mettre à disposition des objets variés et en suffisance pour le cours C (cours de bûcheronnage de 3^e année). Ainsi, les apprentis ont pu apprendre à connaître trois moyens de débardage : le tracteur, le câble-grue et l'hélicoptère. De même, la collaboration de trois triages du Coude du Rhône a été nécessaire pour fournir suffisamment de chantiers pour le cours E (génie forestier). Les apprentis ont pu s'exercer sur des chantiers de paravalanches (trépieds), de construction de caisson, de génie biologique, de construction de barrière et de réfection de route. De telles collaborations sont appelées à se développer à l'avenir afin de continuer à répondre aux exigences de la formation professionnelle. Cependant, cela implique pour l'organisation des cours une grande souplesse et des coûts supplémentaires, les objets étant parfois éloignés les uns des autres. L'excellent retour de la part des participants et des entreprises formatrices récompense les efforts consentis autant par les régions qui mettent à disposition des objets que par les organismes qui encadrent les cours.



Cours interentreprises Valais romand	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Sorens	27 novembre-8 décembre 2017
Cours B (bûcheronnage 2)	Delémont	21 août-1 ^{er} septembre 2017
Cours C (débardage)	Evolène / Cône de Thyon / Vallon	16-27 octobre 2017
Cours D1 (sylviculture 1)	Anniviers	1 ^{er} -10 mai 2017
Cours D2 (sylviculture 2)	Orsières	19-28 juin 2017
Cours E (génie forestier)	Bagnes / Catogne / Collonges	4-13 septembre 2017
Cours F1 (premiers secours 1)	Sion	29 septembre 2017
Cours F2 (premiers secours 2)	Orsières	12 mai 2017
Examens intermédiaires	Dents du Midi	7 juin 2017
Examens finaux	Dents du Midi	fin mai et début juin 2017

Apprentissage Haut-Valais

En 2017, neuf Haut-Valaisiens ont reçu le CFC de forestier-bûcheron. Félicitations ! La cérémonie de remise des diplômes du Haut-Valais s'est déroulée le vendredi 25 août à Brigue. Comme les années précédentes, l'événement était organisé et géré par le Service de la formation professionnelle.

Fin 2017, 24 apprentis étaient actifs dans le Haut-Valais. Cela correspond approximativement à la moyenne de ces dernières années. L'emplacement de l'école professionnelle a changé : en effet, depuis le début de la nouvelle année scolaire en août 2017, les Haut-Valaisiens et les Bernois fréquentent ensemble l'école professionnelle de Thoue. Cette réorganisation a été nécessaire en raison des baisses des effectifs bernois ces dernières années.

Afin d'améliorer la qualité de la formation, pratiquement tous les apprentis du Haut-Valais effectuent un stage de trois semaines à deux mois et demi dans un triage du plateau en Suisse alémanique. La sécurité et la bonne technique de l'abattage des feuillus y sont mises au premier plan.

Cours interentreprises Haut-Valais	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Riffenmatt	18-29 septembre 2017
Cours B (bûcheronnage 2)	Oberems	21 août-1 ^{er} septembre 2017
Cours C (débardage / câblage)	Sangernboden BE	21 août-1 ^{er} septembre 2017
Cours D1 (sylviculture 1)	Wimmis	26-29 juin 2017
Cours D2 (sylviculture 2)	Brienz	19-20 septembre 2017
Cours D3 (sylviculture 3)	Aarberg	7-9 août 2017
Cours E1 (génie forestier 1)	Forum Sumiswald	4-6 avril 2017
Cours E2 (génie forestier 2)	Sangernboden	19-23 juin 2017
Cours F1 et F2 (premiers secours 1 et 2)	Viège	27-28 février 2017
Cours G (connaissances professionnelles)	Rütiplötsch	14 février 2017
Préparation examens finaux	Loèche / Saas-Balen	17 février 2017 / 17 mai 2017
Examens finaux	Wilderswil	mars et juin 2017

Formation continue

Depuis 2016, des cours de formation continue sont partiellement organisés avec un soutien de la part du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP). En effet, depuis le remaniement du mandat de prestation, le SFCEP apporte un soutien aux cours qui correspondent à leurs objectifs prioritaires; les cours plus axés sur les entreprises et les travaux pour tiers sont organisés pour les membres à prix coûtant.

Formation continue Valais romand

En 2017, dans le Valais Romand, cinq cours totalisant 58 journées de formation continue ont reçu le soutien du SFCEP et deux cours totalisant 18 journées de formation ont été organisés à prix coûtant. Cela correspond à 76 jours de formation continue pour le personnel forestier du Valais romand en 2017, un chiffre en forte diminution par rapport aux dernières années. Tous les détails des formations sont résumés sur le tableau ci-dessous.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Premier secours en forêt ¹	Bagnes	29.05.2017	22	FV / Air-Glacier
Trucs et astuces pour le sciage	Sierre	17.11.2017	9	FV / IBS
Abattage sécurisé pour bois mort ¹	Catogne / Mont-Chemin	09.06.2017	11	FV / ForêtSuisse
Récolte du bois en montagne 1 ¹	Morgins	27.10.2017	10	FV / WSL / ACSR
Stage préprofessionnel ¹	Martigny	16.11.2017	14	FV / CVPC
Entretien de la tronçonneuse et de l'outillage ¹	Monthey	13.10.2017	8	FV / ForêtSuisse
Information et échanges sur la formation de base	Martigny	16.11.2017	18	FV / GTA

FV: Forêt Valais / WSL: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage / ACSR: Association Câblage Suisse Romande / CVPC: Centre valaisan de perfectionnement continu / IBS: Industrie du Bois Suisse / ¹ Organisé avec le soutien du SFCEP

Formation continue Haut-Valais

L'année dernière, dix cours de formation continue ont été organisés, pour un total de 130 jours de formation. L'accent a été mis sur les cours, qui d'une part augmentent la sécurité au travail et d'autre part transmettent la technique de l'encordage. Afin de maintenir les coûts de cours aussi bas que possible, une bonne participation aux cours de formation continue est recherchée.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Travailler encordé. Niveaux 1 et 2	Loèche	14-17.02./07-10.03.2017	6	FV / AS-GS Sàrl
Sécurité lors de travaux près des voies de chemin de fer	Stalden	21.02.2017	48	FV / RopeUp
Travail sécurisé à la corde en forêt ¹	Loèche	04.04.2017	13	FV / RopeUp
Technique de grimpe (niveaux 1 et 2) ¹	Loèche	25.04./11-12.04.2017	6	FV / RopeUp
Technique d'assurage à la corde dans les terrains en pente ¹	Loèche	06.04.2017	12	FV / RopeUp
Techniques de sauvetage dans les arbres ¹	Loèche	13.04.2017	11	FV / RopeUp
SUVA cours de sécurité, thème récolte de bois ¹	Brigue / Brigerberg-Ganter	26.04.2017	20	FV / ForêtSuisse
Journée des formateurs	Steffisburg	16.05.2017	10	FV / Ortra BE/VS

FV: Forêt Valais / ¹ Organisé avec le soutien du SFCEP

Pour répondre aux attentes et besoins des entreprises et triages actifs dans le Valais, la formation continue reste un éternel challenge pour notre association qui doit renouveler chaque année l'offre de formation continue. Nous recherchons activement des partenariats avec nos cantons voisins afin d'offrir des cours ciblés à bon prix. Toutefois, les difficultés économiques de la branche se répercutent aussi sur la fréquentation des cours.

Cours de maniement de la tronçonneuse

En 2017, nous avons poursuivi la formation au maniement de la tronçonneuse pour les apprentis paysagiste du Valais Romand. Dans le cadre de leur cours interentreprises, 18 apprentis ont suivi un cours d'un jour et demi pour découvrir l'emploi de cette machine ainsi que les règles de sécurité. L'association des paysagistes a également proposé à ses membres de suivre un cours sur cette thématique et 18 professionnels ont suivi le cours de deux jours. Notre partenariat avec l'AVEMEC a permis de transmettre un cours d'un jour à 30 menuisiers charpentiers.



Projets



Forêt Valais gère plusieurs projets et mandats dans ses domaines de compétences qui sont la formation professionnelle, la formation continue, la certification des forêts, la communication et la gestion de projets liés à ces domaines.

Association Romande de Certification des Forêts et ARTUS

En 2013, les groupes de certification des différents cantons romands se sont unis en l'Association Romande de Certification des Forêts (ARCF) afin de mieux maîtriser les coûts de la certification FSC® et PEFC. En Valais, les cinq triages du Valais romand et 4 triages du Haut-Valais concernés représentent 27 475 ha de surface forestière certifiée. Suite à l'annonce d'une augmentation conséquente des frais d'audit, des négociations ont été entamées dès 2015 afin de rationaliser encore les coûts en créant un seul groupe de certification suisse pour plus de 530 000 ha. Il s'agit vraisemblablement du plus grand groupe de certification au niveau mondial. L'agence de certification DinCertco conduira dès 2018 les audits en remplacement de la SGS. Tous unis pour la certification au sein de l'association ARTUS!



Lignum et stratégie filière bois

Le projet Lignum d'élaboration d'une stratégie pour la filière bois est proche de son aboutissement et devrait trouver sa conclusion durant le premier semestre 2018. Les discussions ont conclu sur cinq actions qui devraient être poursuivies: La filière bois et forêt en Valais est pérennisée par une collaboration accrue entre tous ses participants.

La filière bois et forêt en Valais se fixe comme buts de:

- augmenter le nombre de bâtiments (maison, immeubles et bâtiments industriels) construits en bois,
- favoriser, si possible, l'économie locale en travaillant avec des entreprises de la région;
- favoriser l'utilisation du bois local (valaisan, ou du moins suisse) afin de contribuer à l'entretien des forêts protectrices.

Pour parvenir à ces buts, la filière bois et forêt en Valais:

- augmente la surface de forêt protectrice soignée et double les quantités de bois récoltés (1), notamment par une gestion forestière optimisée (2) et un plus fort soutien politique ainsi qu'une valorisation des différentes fonctions de la forêt (3);
- crée une usine de seconde transformation (4);
- augmente la part des constructions en bois par un marketing et des activités de conseil ciblés (5).

Forêt Valais s'engage à poursuivre les trois premières actions, notamment l'augmentation des exploitations, l'optimisation de la gestion forestière et la recherche de fonds pour rémunérer les fonctions sociales et écologiques de la forêt.

Les exploitations forestières

En Suisse, 713 exploitations forestières entretiennent 61% de la surface forestière productive, selon le rapport annuel forestier. La gestion des forêts, contributions comprises, et la vente de bois représentent 52% de leur chiffre d'affaires pour une valeur de 207 millions annuellement. Les activités accessoires hors forêt, comme les prestations pour les tiers ou la préparation de bois énergie, représentent 48% de leurs revenus. Ce sont des chiffres pas si éloignés de la situation valaisanne où un sondage en 2011 avait révélé que 40% du chiffre d'affaires (avec des cas extrêmes à 80%) étaient réalisés hors forêt.

En Suisse, une exploitation forestière gère en moyenne une surface forestière productive de 1 116 ha, ce chiffre passe à 1 705 ha dans les Alpes et à 2 635 ha en Valais.

Le nombre d'exploitations forestières tend à diminuer, en Suisse comme en Valais, dû à des mutations structurelles ou des restructurations. Si en 2000, on comptait encore une cinquantaine de triages forestiers en Valais, ils ne sont plus que 34 aujourd'hui.





Campagne de communication « La forêt valaisanne te protège » 2015-2017

Une exposition itinérante présentant de manière ludique et interactive les quatre fonctions de la forêt valaisanne a parcouru les routes valaisannes en 2016 et 2017. Principalement réalisée par les fonds des propriétaires forestiers du canton, elle a également bénéficié de l'apport de 14 sponsors (Ville de Sion, Helvetia, Sandoz Family Office SA, Bourgeoisie de Sion, Emme pépinières, Caran d'Ache, Valpellets SA, Radio Chablais, Rhône FM, RRO, Association valaisanne de scierie, Graficalia, Pfefferlé et le Pour-cent culturel Migros).

L'exposition s'est déplacée dans tout le Valais sur différentes manifestations totalisant une affluence de plus de 66 000 personnes pour 2017. Avec les plus de 68 000 personnes en 2016, l'exposition aura touché environ 134 000 personnes, soit presque 40% de la population valaisanne.

Dates	Manifestations	Lieu	Fréquentation
04.03.2017	Pelzfellmarkt	Mörel	600
06-11.03.2017	Centre Migros	Brig	-
17-19.03.2017	Festival du film vert	Kremlin, Monthey	400
07-08.04.2017	Ecole Orsières et Portes ouvertes triage d'Orsières	Orsières	200
10-13.04.2017	Ecoles Vernayaz, Vérossaz et Collonges	Vernayaz, Vérossaz et Collonges	120
04-05/09-11.05.2017	Ecoles de Fully	Fully	160
13.05.2017	Concours de bûcheronnage	Münster	1 500
15-17.05.2017	Salon International Passion Nature	CERM, Martigny	27 000
04.06.2017	Slow UP	Sierre	15 000
10-11.06.2017	Hérissou sous gazon	Charrat	7 000
16-19.06.2017	Ecoles de Fiesch	Fiesch	40
11.08.2017	Marché de Grimontz	Grimontz	300
25-27.08.2017	Fête du Livre	St-Pierre de Clage	12 500
29-30.08.2017	Ecole d'Anniviers	Anniviers	360
02.09.2017	Landschaftspark Binntal	Ernen	120
05.09.2017	OS Stalden, Saas, St. Niklaus, Zermatt	St. Niklaus	200
09-17.09.2017	Maison de la Nature	Montorge, Sion	550
18-30.09.2017	Centre Migros, Tourbillon Centre	Sion	-
07.10.2017	Aletsch Arena	Aletsch	20
08.10.2017	Marché du bisse	Ayent	450
14.10.2017	Marché Gampel	Gampel	300

L'exposition itinérante n'est pas seulement destinée aux manifestations, mais peut également être présentée aux écoles. La fondation Silviva a élaboré une proposition pour des activités avec les écoliers en utilisant le matériel de l'expo. Toucher un public jeune permet d'avoir des retombées sur un public plus large lors des prochaines manifestations ou sur le long terme. La remorque ainsi que son contenu restent à disposition des triages partenaires qui peuvent ainsi avoir un outil didactique intéressant pour présenter la forêt valaisanne et le monde forestier.

Optimisation des coûts de récolte

En octobre 2017, *Forêt Valais* a invité deux experts en systèmes d'exploitation du bureau CMO d'Afrique du Sud, Michal Brink et Andrew McEwan, afin d'avoir un regard extérieur et neuf sur les exploitations forestières en Valais. Les deux experts ont visité sept chantiers différents dans les trois régions du Valais. Outre quelques innovations technologiques qui pourraient être utiles, ils nous ont indiqué que les méthodes de récolte utilisées étaient adaptées et que la productivité de la main-d'œuvre était dans les normes, considérant les difficultés liées au terrain. Toutefois, il est encore possible d'améliorer la rentabilité des exploitations par une meilleure planification.



Association Câblage Suisse Romande (ACSR)

Après sa création en 2016 par les cantons fondateurs (VD, FR, VS), l'ACSR a ouvert ses portes aux entreprises et aux professionnels actifs dans le milieu du câblage. Deux collectivités, le canton du Jura et ForêtSuisse, 14 entreprises et deux professionnels ont ainsi rejoint cette association. L'association se penche sur l'élaboration d'une charte de qualité pour le câblage afin d'améliorer les prestations dans ce domaine. L'ACSR est également porteur du projet Interreg Formicâble. *Forêt Valais* assure le secrétariat et la tenue des comptes de cette association.

Formicâble

Après son lancement en 2016, le projet Interreg Franco Suisse «Formicâble» a pris un rythme de croisière en 2017. Des échanges soutenus entre les différents acteurs du projet ont permis à ce dernier de démarrer la rédaction d'un cahier technique, de relever les potentiels du câblage et les ressources disponibles dans le domaine. Le parc pédagogique de câblage situé dans la région de l'Hongrin a été inauguré en août 2017. L'emplacement et les partenariats pour le projet d'un futur câbloscope, qui permettra de faire des essais et des exercices «virtuels» de la même manière que sur les martelloscopes, ont été trouvés. La réalisation de ce câbloscope se fera en 2018 avec les premières utilisations possibles en 2019. Un séminaire le 28 et 29 juin 2017 au Pôle excellence Bois de Rumilly (F) sur le câblage a réuni les différentes personnes concernées par le câblage. Ces deux jours ont permis d'avoir de riches échanges et de faire ressortir le potentiel de ce mode de débardage. Un grand travail de communication doit être fait pour que les décideurs soient sensibilisés aux avantages de ce mode d'exploitation.



Commission Assurance Qualité – Forêt

Depuis 2016, *Forêt Valais* assure la gestion de la Commission Assurance Qualité Forêt (CAQ-Forêt). Cette commission est responsable de l'assurance qualité des cursus menant à un brevet fédéral de contremaître forestier, de conducteur d'engins forestiers et de chef des opérations de câblage. Ainsi, en 2017, sept modules ont été audités et des recommandations formulées à leurs organisateurs. En outre, la chargée d'affaires CAQ est également cheffe experte et responsable de l'organisation des examens: 19 candidats contremaîtres forestiers et trois chefs des opérations de câblage se sont ainsi présentés aux examens en 2017. Les premiers candidats conducteurs d'engins forestiers sont attendus pour 2018. Finalement, la CAQ octroie des reconnaissances pour les organisateurs de modules avec emploi de la tronçonneuse. Fin 2017, les nouvelles directives pour les cours obligatoires selon la Loi sur les forêts ont été distribuées. Ces dernières mettent

fin aux modules E28 et E29 qui seront remplacés à l'avenir par des cours de base et des cours de perfectionnement. L'implication de *Forêt Valais* dans cette commission permet d'avoir des contacts avec l'ensemble des lieux de formation en Suisse et avec une multitude d'entreprises et de professionnels. Ces échanges permettent d'être toujours au courant des dernières nouveautés qui peuvent être ainsi proposées en formation continue dans notre canton.



Les scieries, menuiseries et charpenteries valaisannes

Le Valais compte 15 scieries, 55 charpenteries et 398 menuiseries. Environ 51.000 m³ de bois en grume est consommé dans les scieries valaisannes. 60% des grumes proviennent du Valais alors que 39% proviennent des cantons voisins. Le bois reçu est principalement débité pour la menuiserie et la charpente. Selon les scieries, la qualité des bois reçus est à 18% de qualité B et à 81% de qualité B-C.

Les scieurs valaisans achètent de l'épicéa à 63% alors que le sapin moins esthétique et plutôt utilisé dans les charpentes non visibles occupe 19% des achats. Les 18% restants sont du mélèze.

La raison principale des achats de scieries valaisannes hors canton est la longueur. En effet, les dessertes et les routes de montagnes ne permettent en principe de sortir que des bois courts (4-6m). La seconde raison est la qualité du bois. Le marché demande actuellement des bois avec peu de nœuds, critère difficile à remplir par les arbres de nos régions de montagne.



CCT



La convention collective de travail de l'économie forestière valaisanne (CCT) est une convention entre les associations d'employeurs (*Forêt Valais* et les *Entrepreneurs forestiers valaisans*) et les associations de travailleurs (*L'Union des forestiers*, l'*association des forestiers-bûcherons du Valais romand*, l'*Oberwalliser Forstverein*, *SCIV* et *Syna*) ayant pour objet la réglementation des conditions de travail et des rapports entre les parties.

La nouvelle CCT de l'économie forestière valaisanne 2018-2023 est signée

A l'issue de plusieurs séances de négociations en 2017, une nouvelle CCT a pu être signée pour une période de cinq ans. Elle remplacera dès le 01.07.2018 la CCT en cours. Il s'agit de la septième CCT de l'économie forestière valaisanne. Le changement majeur de cette CCT concerne la grille des salaires minimaux. En effet, des classes de salaires pour les praticiens forestiers avec une Attestation fédérale de capacité (AFP) y ont été intégrées. Les salaires minimaux, revalorisés à hauteur d'environ 1%, resteront valables pour la durée de validité de la CCT jusqu'en 2023. Seules les augmentations sur les salaires réels seront négociées à la fin de l'année. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont décidé d'accorder une journée supplémentaire de congé lors de la naissance d'un enfant de l'employé. Finalement, la peine maximale en cas de violation de la CCT a été relevée et peut comporter jusqu'au double du montant dû.



La CCT de l'économie forestière valaisanne remplit facilement les différents quorums nécessaires à son extension. Ainsi, une demande a été adressée au Service de la protection des travailleurs et au SECO afin de la rendre de force obligatoire.

La CCT soutient la formation continue

Depuis le 01.01.2017, la CCT soutient financièrement la formation continue certifiante (brevet fédéral de contremaître, de conducteur d'engins forestier et de chef des opérations de câblage ainsi que les élèves gardes forestiers). Ainsi, deux candidats au brevet fédéral de contremaître et quatre élèves gardes forestiers ont pu obtenir en 2017 un coup de pouce financier de la CCT pour leur formation. Pour rappel, cette aide est réservée aux employés ayant cotisé au moins deux ans à la CCT valaisanne. Le formulaire d'inscription et de plus amples informations se trouvent sur le site internet de *Forêt Valais* sous l'onglet de la CCT.

La CCT et la santé des travailleurs

En 2017, 19 personnes ont effectué un bilan médico-sportif, ce qui porte à 180 le nombre de personnes testées au cours des cinq dernières années. La convention avec la clinique romande de réadaptation SuvaCare prend fin en décembre 2017. Une nouvelle convention est en cours de négociation. Il est également prévu d'analyser en 2018 les résultats des bilans de ces cinq années, afin d'en tirer des enseignements et de développer des actions en faveur de la santé des employés forestiers.



Le bois énergie

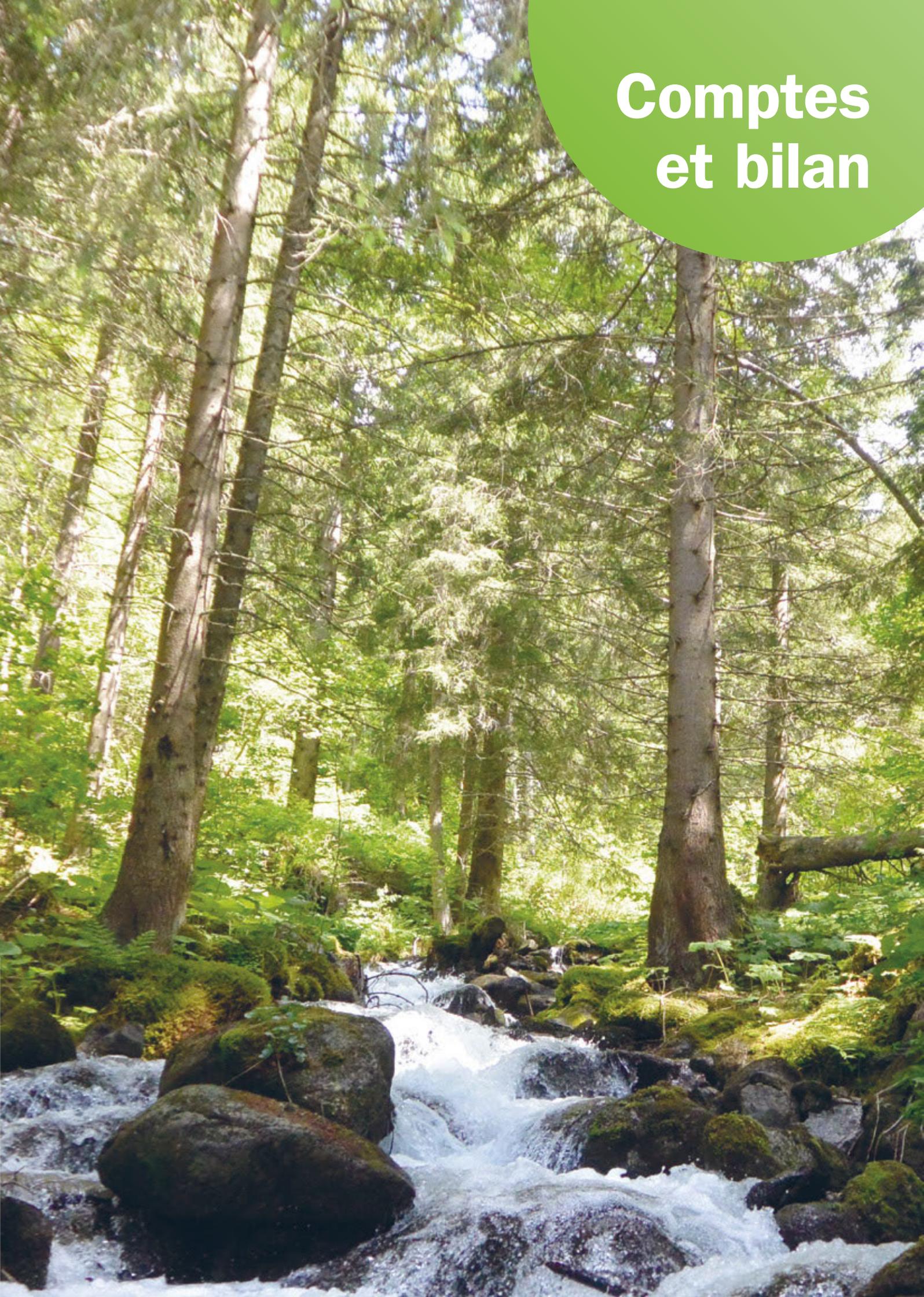
En Suisse, le nombre total de chauffage au bois est de 594 000 unités pour une puissance de 10 400 MW. Il y a 531 000 unités de chauffage individuel et 55 000 unités de chauffage centralisé. Seuls 97 unités de chauffage au bois de récupération sont en fonction.

Les plaquettes de bois de forêt sont utilisées dans les chauffages automatiques et représentent la consommation principale de bois de feu avec 1.36 million de m³/an. Les bûches de bois de feu sont la deuxième plus importante forme de bois énergie avec 1.24 million de m³/an. Elles sont principalement brûlées dans les cheminées ou dans des poêles suédois. Finalement, la Suisse consomme 234 000 tonnes de pellets par an.

En Valais, seules les chaudières qui ont une puissance supérieure à 50 kW sont répertoriées. Les 79 unités de cette catégorie consomment 17 514 m³/an de bois pour une puissance de 13 000 kW.



Comptes et bilan



Bilan Forêt Valais au 31.12.2017 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

17

Actif	31.12.2017	31.12.2016
Compte BCVs (T 0839.80.65)	301 758.50	470 833.35
Débiteurs	421 502.98	329 073.10
Impôt anticipé	–	101.75
Actifs transitoires	56.10	10 240.65
Actifs immobilisés	15 926.20	10 000.00
TOTAL DE L'ACTIF	739 243.78	820 147.10
Passif	31.12.2017	31.12.2016
Créanciers	122 524.85	121 620.84
TVA due	–	–
Passifs transitoires	78 079.93	150 391.34
Provisions	454 500.00	464 500.00
Provision financement formation	–	–
Provision projet câblage	37 500.00	37 500.00
Provision promotion de la formation	55 000.00	55 000.00
Provision manifestations diverses	65 000.00	70 000.00
Provision projets divers	277 000.00	277 000.00
Provision projet filière bois	20 000.00	25 000.00
Capitaux propres	84 139.00	83 634.92
Capital social / Début d'exercice	83 634.92	77 106.34
Dotations aux provisions	–	–
PERTE / BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	504.08	6 528.58
TOTAL DU PASSIF	739 243.78	820 147.10

Compte Formation 2017 – Résumé

18

Produits	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	01.01.-31.12.2017	%		%	01.01.-31.12.2016	%
Produit de cours	34 127.08	4.76	30 000.00	4.51	26 910.00	4.20
Finances d'inscription	13 547.08		–			
Finances d'inscription formation continue	20 580.00		30 000.00		26 910.00	
Autres recettes	28 090.05	3.92	25 000.00	3.76	29 800.00	4.65
Ventes d'imprimés et matériel pédagogique	–		–		40.00	
Autres produits de cours	28 090.05		25 000.00		29 760.00	
Subventions	654 579.95	91.32	610 000.00	91.73	583 697.25	91.14
Subvention du canton	101 700.00		90 000.00		84 580.00	
Subvention du FCFP	352 879.95		320 000.00		299 117.25	
Subvention du SFCEP	200 000.00		200 000.00		200 000.00	
TOTAL DES PRODUITS	716 797.08	100.00	665 000.00	100.00	640 407.25	100.00
Charges						
	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	01.01.-31.12.2017	%		%	01.01.-31.12.2016	%
Gestion et administration	140 829.48	19.65	125 000.00	18.80	129 068.41	20.15
Frais administratifs	2 098.00		–		555.56	
Administration CIE	138 731.48		125 000.00		128 512.85	
Enseignement	511 475.00	71.36	460 000.00	69.17	446 856.70	69.78
Chargés de cours externes	511 475.00		460 000.00		446 856.70	
Formation continue	61 586.30	8.59	70 000.00	10.53	66 189.90	10.34
Administration formation continue	61 586.30		70 000.00		66 189.90	
Autres charges d'exploitation	2 906.30	0.41	4 000.00	0.60	3 500.00	0.55
Frais de fiduciaire et de contrôle	2 906.30		4 000.00		3 500.00	
TOTAL DES CHARGES	716 797.08	100.00	659 000.00	99.10	645 615.01	100.81
PERTE	–	–	6 000.00	0.90	-5 207.76	-0.81

Bilan Formation au 31.12.2017 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Actifs		
	31.12.2017	31.12.2016
Compte BCV (102.762.42.08)	274 719,75	226 763,10
Débiteurs	312 364,33	260 497,25
TOTAL DE L'ACTIF	587 084,08	487 260,35
Passifs		
	31.12.2017	31.12.2016
Créanciers	408 963,13	248 989,40
Passifs transitoires	3 500,00	63 650,00
Fortune / Capital	174 620,95	179 828,71
BÉNÉFICE / PERTE	-	-5 207,76
TOTAL PASSIFS	587 084,08	487 260,35

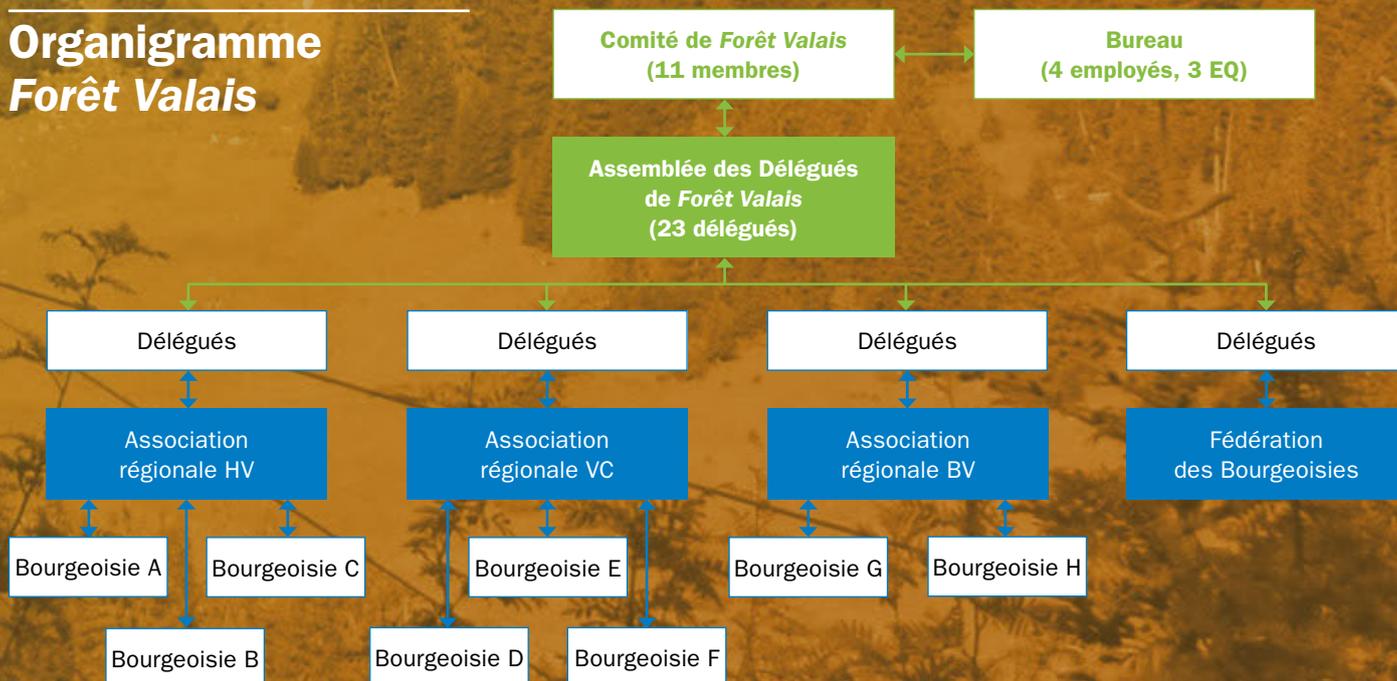
Portrait en bref – Forêt Valais

Forêt Valais est l'association faîtière des propriétaires de forêts valaisannes. Elle regroupe en son sein les trois associations forestières régionales et la Fédération des Bourgeoisies.

Le comité se compose de onze membres. Le président est Patrick Barman et la directrice Christina Giesch. Calquée sur les régions socio-économiques, notre association représente et défend les intérêts des propriétaires de forêt de notre canton.

Les activités principales de l'association sont la défense des intérêts des propriétaires forestiers valaisans, la formation professionnelle des forestiers-bûcherons, la formation continue du personnel forestier, le conseil et le soutien aux propriétaires forestiers en matière de gestion et marché du bois et la gestion du secrétariat de la Convention collective de travail.

Organigramme Forêt Valais



Organisation

Délégués

Nom	Organisation / fonction
BARMAN Patrick	Président <i>Forêt Valais</i>
JÄGER Georges	Vice-président <i>Forêt Valais</i>
VUIGNIER Jacques	FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
GRAND Adalbert	Délégué FBV
JÄGER Georges	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BRUNNER Jean-Claude	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
ANDENMATTEN Urs	Délégué Haut-Valais
BITTEL Martin	Délégué Haut-Valais
GEROLD Philipp	Délégué Haut-Valais
ROVINA Peter	Délégué Haut-Valais
SCHNYDER Peter	Délégué Haut-Valais
WASMER André	Délégué Haut-Valais
ZUFFEREY Lambert	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
PRALONG Jean-Pierre	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
EMERY Philippe	Délégué Valais Central
MAISTRE Yvan	Délégué Valais Central
THEYTAZ Pierre	Délégué Valais Central
VUIGNIER Frédéric	Délégué Valais Central
TURIN Olivier	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BERRA Jacques	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
DUBOSSON Oscar	Délégué Bas-Valais
GAY-BALMAZ Jean-Frédéric	Délégué Bas-Valais
RAMUZ Serge	Délégué Bas-Valais
VOUTAZ Lucien	Délégué Bas-Valais
WELLIG-ESCHER Nicole	Contrôleuse des comptes
REBSTEIN Vincent	Contrôleur des comptes
FIDUCIAIRE FIDAG SA	Contrôleuse des comptes

Collaborateurs de *Forêt Valais / Walliser Wald*

Christina Giesch, directrice

Nicole Perruchoud, secrétaire

Hugues Philipona, coordinateur de la formation du Valais romand

Fredy Zuberbühler, coordinateur de la formation du Haut-Valais

Michele d'Auria et Damien Junod, civilistes

